



LE FONCTIONNEMENT DU POUVOIR AU SEIN DE L'ETAT COLONIAL : LE CAS DU CAMEROUN SOUS DOMINATION ALLEMANDE A L'ERE DU GOUVERNEUR VON SODEN 1885-1891

AUTEUR: Djoko Jean Pierre Dubois

Rédigé en juillet 2018 à Yaoundé

INTRODUCTION

L'avènement de von Soden à la tête du gouvernement colonial au Cameroun en mai 1885 a fait émerger une nouvelle société, dans laquelle les partenaires sont pris dans un jeu de relations d'un pouvoir de type nouveau qui s'exerce à travers le contrôle.

Le présent article tente de cerner la nature réelle de l'Etat colonial d'une façon générale, à travers l'analyse des mécanismes de pouvoir au sein de l'assemblée des chefs (Hauptlingsversammlung), une institution du Cameroun sous domination allemande. Cette analyse est fondée sur la perspective Foucaldienne du pouvoir. Il convient de préciser à cet effet que le pouvoir désigne, chez Foucault, des relations entre « partenaires » qui s'induisent et se répondent les unes les autres.¹ Conformément à cette idée, la présente analyse nous fait voir le fonctionnement du pouvoir moderne, à la fois plus pénétrant et infiniment plus insidieux que par le passé. Ce pouvoir n'étant pas, selon Foucault, entre les mains d'un individu, cela nous permettra d'adopter un paradigme innovateur qui tient compte des acteurs tant Africains qu'Européens et cherche uniquement à mettre en exergue le mécanisme qui a présidé aux rapports entre eux lors de cette rencontre germano-Douala en particulier. Un évènement fortuit, le retard de King Bell, nous permettra de planter le décor et de présenter le contexte général dans lequel se déroule cette assemblée. Ensuite, nous analyserons le mécanisme de pouvoir au sein de ladite institution, en tant que dispositif de surveillance, avant de montrer comment au sein de cette assemblée les uns essayent, à travers les relations de pouvoir, de gouverner ou de structurer le champ d'action des autres. Enfin, nous montrerons que l'humanisme de von Soden à l'égard des chefs Douala est superficiel et mu uniquement par des besoins de contrôle.

I - LE TIR DE CANON COMME HORLOGE ET TAM-TAM D'APPEL

Il est question dans ce paragraphe d'expliciter comment et dans quel contexte un instrument de guerre en l'occurrence le canon, connu des populations Douala comme un véritable objet

¹ Cf. Michel Foucault, *Dits et écrits 1954-1988*, Editions Gallimard, Paris 1994, P. 233



de terreur, fut utilisé comme horloge et tam-tam d'appel² par l'autorité coloniale allemande au Cameroun. L'objectif est de planter le décor.

Le 17 juillet 1885 fut organisée une assemblée des chefs douala présidée par von Soden, récemment nommé gouverneur au Cameroun. Deux chefs et dix sous chefs douala prirent part à cette rencontre. Il s'agissait des Chefs Aqua et Bell et des sous chefs Endenne, Foe Goua, Black Aqua de Aquatown, Lock preso, Sam Makongo, et Moses Preso de Hickorytown, et enfin Dr Bell Old King, young Joss et de Bare Bell de Josstown.^{sic³} Les points suivant y furent débattus : le réaménagement de la justice, la question du droit de rétention et de la libéralisation du commerce sur le Mungo.

King Bell arriva longtemps après le début de la rencontre. Cela n'échappa pas au gouverneur von Soden, qui dénonça un tel comportement dès l'entame de ladite réunion. Saisissant cette occasion, il annonça séance tenante que « **toute absence injustifiée ou retard à une réunion présidée officiellement par le gouverneur n'est pas permis et sera répréhensible à l'avenir** ».⁴ Von Soden ajouta que « **pour permettre aux indigènes de savoir plus facilement l'heure courante, il veillera à ce que désormais un tir de canon soit effectué chaque jour à 12 heures à bord du bâtiment de guerre stationné sur le fleuve** ».⁵ Le canon dans ce contexte était un instrument indiquant l'heure et surtout un instrument de communication entre l'autorité allemande et la population. Il donnait par exemple des indications à la population relatives au début des rencontres avec les autorités coloniales ou des audiences de justice qui, en vertu justement de la résolution de l'assemblée des chefs du 17 juillet 1885, devait se tenir les mercredis.

L'on peut cependant se demander si cette décision ne relève pas de la stratégie de terreur des colons contre les Douala. En effet, l'usage du canon rappelle aux populations de cette localité les heures sombres de la toute première guerre coloniale au Cameroun ayant opposé les allemands à une faction du peuple douala, en l'occurrence les habitants de Hickorytown du chef Kum'a Mbape (Lock priso), au cours de laquelle ils firent la douloureuse expérience de la capacité de destruction du canon. Il y eut plus de 25 morts et de nombreux blessés à Hickorytown. La majorité de la population dut s'enfuir dans la brousse et la localité fut rasée sans ménagement par les Allemands dirigés par l'amiral Knorr. Dans un télégramme adressé à Berlin au sujet de cette guerre, il écrit ceci : « **Bismarck et Olga ont défait les insurgés nègres au Cameroun en usant de la force. Plusieurs chefs et un grand nombre de combattants tombés ou expulsés. Lieux rasés, autorité du drapeau et paix rétablis sur place.** »⁶

² Le tam-tam d'appel désigne des émissions sonores à l'aide du tam-tam destinées à inciter les populations au rassemblement ou à convoquer ou convier une/des personne(s) à une rencontre. L'émetteur et le récepteur de ces messages doivent être des initiés pour que la communication soit effective.

³Cf. ANY FA 1/37, Angelegenheiten der einheimischen Häuptlinge, f. 3

⁴ Ibid

⁵ Ibid

⁶ Hans Peter, Jaeck, Die deutsche Annexion, dans: Helmuth, Stoecker (Ed.) Kamerun unter deutscher Kolonialherrschaft (vol. 1), Rütten & Loening, Berlin 1960, P. 76



Eu égard à ce contexte, peut-on considérer que von Soden n'avait pas d'alternative possible? Loin s'en faut! En effet, la technologie de communication par le tam-tam est déjà très utilisée à l'époque un peu partout en Afrique, et même connue des Allemands. Max Buchner par exemple, qui remplaça Nachtigal après son départ du Cameroun, s'y intéressait tout particulièrement et ne manquait pas une occasion de s'initier de manière informelle au langage du tam-tam par Manga Bell. Dans cet ordre d'idées, il écrit : « **L'eau se traduit dans la langue douala courante par Madiba ou bien Monjo. Dans le langage verbal du tam-tam, cela correspond à une expression plus longue Tokülo ulokülo ulo.** »⁷ Compte tenu de ceci, comment peut-on comprendre l'action de von Soden ? Pour esquisser une explication, une brève présentation de la technologie de communication par le tam-tam, telle que appliquée encore aujourd'hui, est d'entrée de jeu nécessaire. Dans la mesure où cette technologie de communication existe partout en Afrique, nous nous fonderons, pour des raisons pratiques, sur le cas des Béti qui font partie, tout comme les Douala, du grand groupe Bantou du Sud-Cameroun.⁸

II - LA TECHNOLOGIE DE COMMUNICATION PAR LE TAM-TAM⁹

Le tam-tam est fabriqué à l'aide du bois de deux types d'arbres appelés en langue Béti respectivement *ébè* et *essi ou Mbël*¹⁰. Ce bois est résonnant, durable et a une vertu ésotérique. Chez le peuple Béti par exemple, le Nkul (tam-tam) est utilisé dans diverses circonstances : danses funéraires, convocation d'une personne, ralliement en cas de guerre, expression de la joie. La résonance varie selon ces diverses circonstances et seuls les initiés peuvent en décrypter le message ou le transmettre à l'aide d'émissions sonores du tam-tam. C'est pourquoi chaque village disposait d'"estafettes" ou de "téléphonistes" chargés de la communication. Le message ainsi transmis pouvait être relayé de village en village et atteindre parfois des contrées lointaines. Le Nkul, joué le matin ou en soirée, annonce la naissance, la mort ou une rencontre expresse ; en plein jour, soit le malheur soit la joie ; la nuit, après minuit, il annonce le message de fin de conclave d'une famille endeuillée.

En raison des potentialités du tam-tam comme instrument de communication de courte et de longue portée, il constituait une technologie redoutable dont les Douala avaient, comme les autres peuples de même nature, la maîtrise parfaite. Ils l'utilisaient même pour transmettre des messages hostiles. Lors du périple de Max Buchner sur le Mungo en compagnie de Manga Bell à l'ère de Nachtigal, ils eurent à traverser des zones hostiles à ce dernier à causes des rivalités politico-commerciales. Juste après avoir quitté Buniu où s'était réfugié Lock Priso

⁷ Max, Buchner, Aurora Colonialis. Bruchstücke eines Tagebuchs aus dem ersten Beginn unserer Kolonialpolitik 1884/1885, piloty & Loehle, München 1914, P. 173

⁸ Cf. Engelbert, Mveng, Histoire du Cameroun, Présence Africaine, Paris 1963, P. 16

⁹ Les informations au sujet du tam-tam chez les Béti présentées dans ce paragraphe sont une synthèse de l'interview que nous a accordée Sa Majesté Mballa Fouda André, Chef de 2e degré de la communauté Mvog Tsoung Mballa 4 à Nkolbisson, en date du 2 juillet 2018.

¹⁰ L'*essi*, encore appelé *Mbël* a comme nom scientifique *Pterocarpus soyauxii* et comme nom Commercial Padouk. Cf. Louis Mallart, Guimera, Médécine et Pharmacopée Evuzok, LABETHNO, Nanterre 1977, P. 224



après la guerre germano-Douala de décembre 1884, ils furent accueillis le 30 septembre 1884 par des invectives lancées à l'endroit de Manga Bell par ses rivaux commerciaux.¹¹ A ce sujet, Max Buchner écrit : «**La société Bell est détestée par les habitants de Balung, sans doute pour des raisons commerciales, et comme Bell est avec nous, nous ne sommes pas non plus les bienvenus. Même le langage parfait du tam-tam se répand à présent dans une tonalité hostile. Des deux côtés, la belle forêt cache les villages qui sont en amont et l'on ne peut rien y voir. Mais nous, nous sommes vus et signalés avec empressement. On bat le tam-tam dans tous les sens. Evidemment, nous, européens incultes, ne comprenons rien de la signification de ces rythmes ; tandis que Manga Bell, par contre, en est violement touché. "Ils pestent contre moi, dit-il, et se leva, indigné, d'un bond." Nous déplorons tous fortement le fait de n'avoir pas de tam-tam. Sinon Manga Bell aurait un peu répliqué.**»¹²

Si les Douala avaient pu utiliser la technologie de communication dans leur guéguerre quotidienne qui remonte à l'époque précoloniale, ils n'en n'avaient pas certainement épargné les colons allemands qui étaient par ailleurs assez bien avisés. C'est probablement la raison pour laquelle une note du gouverneur du Cameroun du 24 novembre 1891 interdit les réjouissances populaires des travailleurs et soldats à Douala après 20 heures et charge le chef Manga Bell d'arrêter tout contrevenant à cet ordre et de le livrer au gouvernement.¹³ Ces derniers profitaient certainement de la situation pour passer des messages subversifs et défavorables au gouvernement colonial à l'aide des tam-tams.

L'utilité du tam-tam, en particulier, comme tam-tam d'appel est indéniable. Dans la mesure où il n'acquiert un sens prioritairement qu'en fonction des moments de la journée, l'on ne saurait prétendre, comme semble l'insinuer von Soden au cours de la rencontre avec les chefs Douala que les « indigènes » ont des difficultés à déterminer l'heure. En outre, du moment où l'homme a pu distinguer entre la clarté et la pénombre, la notion d'heure existe bel et bien. La vie de l'homme et donc celle des « indigènes » auxquels fait allusion von Soden a toujours été rythmée par les saisons. Leur langue comporte des expressions précises pour désigner le levée et le couchée du soleil, l'apparition et la disparition de la lune etc.

Il est donc très évident que la décision de von Soden d'annoncer 12 heures par un tir de canon aura sans aucun doute un grand retentissement. En effet, elle introduit la division conventionnelle d'un jour en 24 heures, d'une heure en 60 minutes, d'une minute en 60 secondes. Elle provoque le passage brusque d'une notion cyclique à une notion linéaire du temps et modifie ainsi les structurations et perceptions de l'espace et du temps dans la communauté des colonisés dont fait partie King Bell. Ce qui va les rendre plus attentifs aux événements politiques, même en dehors de leur environnement immédiat. Il convient de rappeler que l'action de von soden est consécutive à une autre action: le retard de King Bell. On assiste là à un exercice de pouvoir dans une perspective foucaldienne, c'est-à-dire, les uns essayent de structurer le champ d'action des autres. Comme nous l'avons déjà mentionné, le pouvoir désigne, chez Foucault, des relations entre « partenaires » qui s'induisent et se répondent les unes les autres.¹⁴ Il ne fait pas allusion ici à un système de jeu, mais plutôt à un

¹¹ Cf. Aurora Colonialis, P. 174

¹² Ibid, PP. 174-175

¹³ Cf. ANY FA 1/37, f. 228

¹⁴ Cf. Note 1

ensemble d'actions. Pour lui, vivre en société, c'est, vivre de manière qu'il soit possible d'agir sur l'action les uns des autres.¹⁵ Il est donc question à présent non d'analyser le pouvoir dans l'assemblée des chefs, mais plutôt d'analyser cette institution à partir des relations de pouvoirs qu'elle génère, notre but étant de mieux comprendre l'attitude de von Soden dans ce contexte et de cerner en définitive le fonctionnement de l'Etat colonial inauguré par ce dernier au Cameroun; d'autant plus que c'est au cours de la toute première assemblée des chefs que les rouages de cet Etat ont été fixés. Afin que cela soit davantage intelligible, il convient de rappeler succinctement les circonstances de l'arrivée de von Soden au Cameroun et ses principaux accomplissements.

III - LE PASSAGE A UNE ADMINISTRATION FORMELLE

C'est le 08 avril 1885 que Gustave Nachtigal, commissaire impérial au Cameroun, passe le pouvoir à son adjoint, Max Bucher pour des raisons de santé. A cette occasion, il lui transmet des recommandations relatives à la résolution des problèmes majeurs pendant et à l'orientation de la conduite des affaires de la colonie à l'avenir. Il écrit entre autres : « **Outre l'administration et la justice, vous voudriez aussi prêter attention en particulier à deux objectifs : l'extension territoriale de la colonie du Cameroun et l'ouverture de l'arrière-pays au commerce européen direct.** »¹⁶ Deux jours plus tard, Max Buchner, qui tient désormais les rênes du pouvoir au Cameroun, reçoit une lettre de von Kusserow,¹⁷ lui suggérant de se prononcer en tant qu'expert sur la meilleure façon d'établir la prochaine haute administration au Cameroun.¹⁸ Le 17 avril 1885, il adresse effectivement une correspondance à Bismarck dans ce sens, reprenant avec de solides arguments les desiderata du syndicat de Hambourg, à savoir entre autres: la nécessité de ne pas confier l'administration des colonies aux commerçants, de les doter de moyens financiers conséquents et d'une armée propre.¹⁹ C'est dans ces conditions que von Soden arrive au Cameroun à la tête d'un gouvernement très restreint et pratiquement à l'improviste et sans grands moyens financiers le 26 mai 1885. A cause des hésitations de Bismarck à s'engager sur le terrain colonial, l'Allemagne n'avait pas encore élaboré une stratégie coloniale à long terme et n'avait, contrairement aux pays comme la France ou la Grande Bretagne, aucune expérience en la matière.²⁰ Cependant, von Soden va réussir là où ses prédécesseurs ont échoué: par des manœuvres politiques, il persuade les chefs douala dès le 10 décembre 1885, de libéraliser le commerce dans le Delta du Wouri.²¹ En 1887, l'expédition Kund-Tappenbeck est organisée et aboutit en 1889 à la création d'une station à Yaoundé²²,

¹⁵ Cf. Dits et écrits 1954-1988, P. 239

¹⁶ Cf. Aurora Colonialis, P. 305; Dr. Norbert B., Wagner(Ed.), Archiv des Deutschen Kolonialrechts (2. Berichtigte Aufl.), Brühl/Wesseling Juni 2008, P. 159

¹⁷ Von Kusserow est le président du syndicat de Hambourg. Ce syndicat représente les intérêts des commerçants de Hambourg en Afrique de l'Ouest. Il a été créé le 12 octobre 1884 sur la recommandation du Chancelier Otto von Bismarck, lui qui espérait que cet organe prendrait en charge l'administration et le financement des colonies allemandes en Afrique de l'ouest (Cameroun et Togo). Ce que refusèrent les commerçants. Ledit syndicat s'est dissout en 1886 à cause des dissensions entre les firmes Woermann et Jantzen & Thormählen au sujet du maintien du système de trust. Cf. Die deutsche Annexion, P. 82

¹⁸ Cf. Aurora Colonialis P. 308

¹⁹ Ibid, P 314-315

²⁰ Cf. Jean Pierre Dubois,Djoko, Die Einführung der „Eingeborenengerichtsbarkeit“ in Kamerun unter deutscher Flagge, Mémoire de DEA, mars 2009, P. 37-38

²¹ Cf BA R 1001/5003, ff. 7-8, Beschlüsse der Kamerunhäuptlinge über Abschaffung einiger Gewohnheitsrechte

²² Cf. Histoire du Cameroun, P. 299

C'est-à dire environ trois années avant le terme de son mandat comme gouverneur du Cameroun.²³ C'est à partir de ce lieu situé au centre de la colonie que partiront des expéditions vers le Nord -Cameroun. Les commerçants allemands qui, jusqu'ici, étaient cantonnés à la côte, avaient enfin accès à l'intérieur du pays, où ils pouvaient entretenir des relations commerciales avec les populations locales sans intermédiaires. Même si ces commerçants mettaient davantage la pression sur le gouvernement von Soden et estimaient que celui-ci n'était pas assez efficace, la réalité est que ses réalisations étaient des prouesses. D'où l'intérêt de scruter la nature de l'Etat colonial sous von Soden à l'aide de la théorie de Foucault. Cela se fera à travers l'analyse des mécanismes de pouvoir au sein de l'assemblée des chefs du 17 juillet 1885.

IV - L'ASSEMBLEE DES CHEFS:UN DISPOSITIF SOPHISTIQUE DE SURVEILLANCE DE L'ETAT COLONIAL

L'institution de l'assemblée des chefs est probablement une initiative de von Soden. Celle du 17 juillet 1885 semble être la première de la sorte. Elle sera perpétuée par les successeurs de von Soden. C'est le cadre par excellence des négociations entre les colonisateurs et les colonisés. Cette première assemblée est en particulier digne d'intérêt parce que toutes les questions abordées sont relatives aux rapports sociaux (cf. premier paragraphe). C'est une assemblée inclusive dans la mesure où même les chefs hostiles à la présence allemande au Cameroun y sont les bienvenus. C'est le cas ici de Lock Priso, qui a été très actif au cours de cette rencontre. L'assemblée des chefs est un élément très important du dispositif de surveillance des colonisés pour plusieurs raisons : Ce dispositif permet de regrouper tous les chefs sans exclusive, de les enregistrer nommément et de prendre toutes les informations utiles sur leur sphère de commandement, sur eux-mêmes et leurs sujets. Les rapports annuels de diverses autorités administratives nous renseignent abondamment sur ce sujet. A titre d'illustration, celui de l'année 1906/1907²⁴, qui parle entre autres de la circonscription de

²³ En effet, von Soden est gouverneur du Cameroun du 26 mai 1885 au 14 février 1891.

²⁴ Ce rapport indique les difficultés des autorités coloniales de Yabassi à obtenir les informations dont ils avaient besoin pour mieux soumettre la population: la résistance de celle-ci et leur incapacité à compter. En dépit de ces obstacles, elles élaboraient des stratagèmes pour les obtenir en définitive. Concernant Yabassi, Katzer dit, à titre d'illustration, ceci : « Sur la base d'un comptage des huttes (environ 1000), la population de la région de Bodiman sur le Wouri est estimée à environ 3500 âmes. Dans d'autres contrées, ces estimations n'ont pas été possibles, puisque les populations vivent, en grande partie, dans la brousse, à l'écart des routes. Les principales tribus (tribus linguistiques) sont: Bassa, Bonkeng, Jebang, Bandem et Banen. Toutes ces tribus se décomposent en un plus grand nombre de sous-tribus. Le rapport entre la population masculine et féminine serait de 2:3. L'activité principale est le travail champêtre et le petit élevage pour une consommation domestique. Ces populations font le commerce de cerneaux de noix de palme, de l'huile de palme et d'ivoire. (...)

Hormis le commerce itinérant et intermédiaire très important des Douala, des Wouri, des Abo et également des Haoussa, qui est très dommageable au développement du trafic, des Togolais sont employés comme garçons de maison, cuisiniers, artisans ou clercs.

Dans la circonscription, on trouve des métisses très isolés. Certains sont de gérants de factoreries. » ANY FA 1/68, Akten btr. Jahresbericht 1906/1907, ff. 14-15

Yabassi, met en exergue cette fonction de l'assemblée des chefs. A cet effet, le responsable de ladite unité administrative, Katzer, dit:

« Une estimation de la population de couleur, sur la base de renseignements détaillés à l'occasion des assemblées des chefs, s'est révélé irréalisable; puisque les gens ont majoritairement présumé que les questions n'avaient été posées qu'en vue de lever les impôts. »²⁵

Ces populations n'avaient nullement eu tort de raisonner ainsi. En effet, cette collecte d'informations faisait d'elles des individus modernes et par ricochet de potentiels justiciables et contribuables. Au sein de l'assemblée des chefs, plusieurs opérations sont ainsi effectuées de manière insidieuse et complétées éventuellement plus tard: le recensement des populations, leur classement et des enquêtes sur eux et sur leur environnement. Ce processus est couronné par la réorganisation de l'espace. A ce sujet Camaroff, citant Foucault, écrit:

« If space is always a reorganisation of social power, then the reorganisation of space is always a reorganisation of the framework through which social power is expressed. »²⁶

Dans cet ordre d'idées, après avoir annoncé le réaménagement de la justice, von Soden ouvre la discussion sur l'instauration d'un tribunal arbitral. Deux décrets vont concrétiser finalement ce projet: Le décret numéro 36 du 7 octobre 1890 relatif à l'introduction du tribunal arbitral pour le peuple Douala²⁷ et le décret numéro 54 du 16 mai 1892 qui l'étend au reste du pays.²⁸ Etre habileté à rendre justice constituait une récompense pour les chefs dociles. Ils étaient, pour cela, jugés sur leur participation aux travaux publics (nettoyage des routes, la mise à la disposition de porteurs et de travailleurs, le maintien de l'ordre). Dans certaines circonscriptions, il fallait, en sus, payer une taxe ou encore donner la preuve que l'on disposait d'au moins 50 contribuables.²⁹ En s'immisçant dans le commandement indigène de la sorte, l'autorité coloniale contrôle l'organisation politique des peuples colonisés au profit de l'administration. Il est évident que cette opération a favorisé la constitution de banques de données sur les populations tout comme leur classement suivant des critères bien précis, facilitant ainsi leur utilisation à toutes fins utiles. A ce sujet, Charles Taylor écrit: « **C'est le début d'une entreprise que nous connaissons bien, où des banques de données automatiques sont mises à la disposition d'une autorité dont les détenteurs principaux ne sont pas clairement identifiés et dont souvent le mode de fonctionnement est en partie secret.** »³⁰ Foucault lui-même compare cette nouvelle société au panoptique de Bentham, où

²⁵ Ibid

²⁶ John L., Camaroff, Reflections on the Colonial State, in South Africa and elsewhere: Factions, Fragments, Facts and Fictions, dans: Social Identities, Volume 4, Number 3, 1998, P. 331

²⁷ Cf. BA R 1001/5003, f. 16

²⁸ Cf. ANY FA 1/614, Einführung der Eingeborenenschiedsgerichte, Erteilung von Palaverermächtigungen und sonstige Eingeborenenschiedsgerichtsangelegenheiten im Bezirk Edea 1895-1914, f. 7 ; ANY FA 1/613, Einführung, Tätigkeit und Revision der Eingeborenenschiedsgerichte im Bezirk Duala 1895- 1910, ff. 8-11 et 19-20; BA R 1001/5003, ff. 37-161

²⁹ Cf. ANY FA 1/613 f. 40

³⁰ Charles, Taylor, Foucault, la liberté, la vérité, dans: David, Couzens Hoy (Ed.), Michel Foucault, Lectures critiques (traduit de l'anglais par Jacques Colson), De Boeck, Bruxelles 1989, P. 91

un point d'observation unique permet la surveillance d'une multitude de prisonniers isolés les uns des autres et ne pouvant pas voir leur gardien.³¹

C'est pour cela que Charles Taylor dit : « ... **les analyses de Foucault (...) s'articulent en grande partie sur les notions de pouvoir/asservissement et de dissimulation/illusion. Il nous fait voir le fonctionnement du pouvoir moderne, à la fois plus pénétrant et infiniment plus insidieux que le passé. Sa force lui vient en partie du fait qu'il ne se donne pas comme pouvoir, mais comme science ou réalisation de soi, voire comme " libération ".** »³²

Par ailleurs, cette phrase permet de mieux cerner l'attitude adoptée par les chefs Douala et von Soden, qui préside la séance en tant que gouverneur du Cameroun. L'on peut bien se rendre compte que les prises de parole sont libres et que tous les problèmes sont abordés sans fioriture, en dépit des dissensions politico-commerciales qui existent entre les chefs Douala. Le président de séance n'a pratiquement pas de préséance. Il se contente de faire des suggestions relatives en l'occurrence au droit de rétention, tout en laissant aux chefs le soin d'en débattre librement et de lui proposer une résolution qui sera dorénavant appliquée comme la norme en la matière. A bien y voir, même l'allusion au retard de King Bell n'est pas, en fait, une remontrance. Il s'agit tout simplement d'inculquer une nouvelle norme: la ponctualité. En un mot, assujettir des individus qui vivent dans une société à un contrôle en les mesurant, en les classant et en les examinant de multiples façons, comme nous l'avons vu, vise tout simplement à normaliser ladite société.

Le nouveau type de pouvoir qui véhicule cela présente deux caractéristiques³³ et justifie que personne n'ait de préséance sur les autres:

- Il est productif. Il donne naissance à un nouveau type de sujet aux désirs et aux comportements nouveaux. Il veut faire de celui-ci un individu moderne.
- Ce pouvoir n'est pas entre les mains d'un individu. Il n'est pas imposé par certaines personnes à d'autres. Tous les membres de la société y participent à l'image de la scène de cette rencontre entre von Soden et des chefs Douala dont les effets dépassent largement l'aire géographique Douala stricto sensu. Toutes les décisions sont prises après débats et surtout avec l'approbation des colonisés. Cela s'explique par la forte aspiration des Douala à la modernité. Foucault nous rappelle ainsi que le pouvoir « **n'est pas toujours source de désagréments, mais parfois d'agréments** ».³⁴ Pour lui, le pouvoir n'est pas une propriété, une possession, un privilège. Ce n'est pas quelque chose qu'a la classe dominante et que les opprimés n'ont pas. A ce sujet, Foucault écrit: « **Je crois que les relations de pouvoir ne doivent pas être considérées d'une manière quelque peu schématique comme, d'un côté, il y a ceux qui ont le pouvoir et de l'autre, ceux qui ne l'ont pas.** »³⁵

³¹Cf. Michel, Foucault, Surveiller et punir. Naissance de la prison, Editions Gallimard, 1975, PP. 233-239 et 289-291

³²Cf. Foucault, la liberté, la vérité, P. 85

³³Ibid, PP. 92-93

³⁴Ibid, P. 154

³⁵Dits et écrits 1954-1988, P. 201



On comprend dès lors pourquoi il définit l'Etat comme étant une formation disciplinaire ayant un pouvoir capillaire capable de construire le sujet colonisé en s'introduisant dans sa vie quotidienne grâce à son dispositif sophistiqué de surveillance.³⁶

V - LES RELATIONS DE POUVOIR: UN JEU D'ECHECS

Comme nous l'avons déjà mentionné, Foucault définit le terme "pouvoir" tout simplement comme étant des relations entre partenaires. A vrai dire, il ne pense pas au jeu lorsqu'il le fait, mais plutôt à un ensemble d'actions qui s'induisent et se répondent les unes les autres. Mais Charles Taylor tente d'expliquer le modèle de pouvoir de Foucault en s'inspirant de celui de Lukes, où le pouvoir dans le jeu d'échecs s'exerce sous sa forme paradigmique d'un pion sur un autre au moment de la prise.³⁷

Dans cet ordre d'idées, la prise représente, selon lui, trois choses :

- un « micropouvoir»
- l'effet de la disposition générale des pions à un moment précis
- La stratégie qui prépare et inclut la prise³⁸

Ce qui lui permet de clarifier deux idées de Foucault³⁹ :

1- le pouvoir ne dépend pas uniquement des pions qui effectuent des prises, mais aussi de la résistance que peuvent opposer les pions adverses.

2- La stratégie explique pourquoi un pion peut ou doit s'emparer d'un autre (à moins que le jeu ne soit arrivé à un point où aucune autre manœuvre n'est possible sans par exemple entraîner un échec ou mat). Il arrive, dit-il que l'on retarde délibérément certaines possibilités en vue de gains futurs plus importants, ou tout simplement, qu'on ne les voit pas.

A présent, essayons d'appliquer cela à l'échiquier que représente cette rencontre entre von Soden et les chefs Douala. Il est question de localiser les différentes positions en présence et de montrer comment les uns essayent de structurer le champ d'action des autres. D'un côté, nous avons von Soden qui est certes nommé par Berlin, mais subit une forte pression des lobbies de commerçants. Ceux-ci n'ont jamais accepté le monopole Douala sur le commerce avec les tribus de l'arrière pays: ils supportent très mal de rester sur le fleuve et de subir le diktat des commerçants Douala. A cet effet, ils ne relâchent pas la pression sur lui. Libéraliser le commerce dans la colonie fait partie de ses principales missions et il sait que les Douala n'ont jamais transigé sur ce point précis.⁴⁰ En plus, en tant que gouverneur, il est garant du maintien de l'ordre et

³⁶Cf. *Reflections on the Colonial State*, P. 328-329

³⁷ Cf. *Foucault, la liberté, la vérité*, P. 156

³⁸ Ibid

³⁹ Ibid

⁴⁰ Entre 1864 et 1882, les chefs Douala sollicitent la tutelle anglaise en vain (Cf. Engelbert, Mveng, PP. 276-281). Il semble que les négociations ont achoppé entre autres sur la question du monopole commercial Douala: les anglais auraient demandé sans succès aux Douala de renoncer au préalable à leur monopole sur le commerce avec les tribus de l'intérieur du pays. Cela aurait permis aux Allemands d'accélérer les négociations avec la partie Douala en leur promettant de les épargner de « cette injustice », tout en usant de la corruption. Cf. *Aurora Colonialis*, P 126



de la sécurité des biens et des personnes dans la colonie. Les deux objectifs ne sont pas forcément liés. De l'autre, les potentats Douala, qui pendant des siècles ont vécu dans l'opulence grâce à leur position d'intermédiaires entre les peuples de l'arrière pays et les Européens qui ont séjourné sur les côtes pour des raisons commerciales. Cependant, leur commerce est entravé par les graves dissensions en leur sein, engendrées par des rivalités commerciales et familiales. Ce qui met en danger leur prospérité. Von Soden semble être l'homme providentiel à même de trouver des solutions consensuelles à cette question. Voilà pourquoi les chefs Douala plébiscitent sa démarche et acceptent, sans réserve, le réaménagement de la justice, la création du tribunal arbitral, les réserves émises sur le droit de rétention et la suggestion de délibérer eux-mêmes sur cette question et d'entreprendre des actions pour libéraliser le commerce sur le delta du Wouri. Enfin, il promet une tenue de palabre à Noel pour sceller l'union de tous les chefs Douala et libéraliser le commerce sur tous les fleuves de la colonie.⁴¹ En se faisant le chantre de la paix et de l'unité des peuples Douala et en liant cela à la libération du commerce tous azimuts, von Soden a réussi peu à peu à séduire les Douala par son ton très conciliant. Du coup, ils ont négligé l'objectif principal, la préservation du monopole, et privilégié l'un des objectifs secondaires, la réconciliation et la paix entre les Douala. En aucun moment, les chefs Douala n'ont défendu le monopole qu'ils ont toujours voulu conserver, même avant la colonisation allemande.

Par ailleurs, ils sont allés à cette rencontre cruciale, de toute évidence, sans préparation et en rangs dispersés. Par conséquent, les actions de certains chefs visaient d'autres actions que l'action principale et neutralisaient plutôt des partenaires, qui n'étaient pas fondamentalement des adversaires. Les problèmes liés au droit de rétention étaient d'origines diverses. Ils étaient tantôt en relation avec la remise en cause du leadership de King Bell et King Akwa à Douala⁴², tantôt liés à la défense de leurs sphères d'influence, respectivement sur le Mouango et le Kwakwa. En plus, la cupidité de ces deux grands chefs en rajoutait aux tensions relatives à la prise de possession du Cameroun par les Allemands: Certains sous-chefs n'avaient rien ou peu perçu de la prime de signature (dash) versée par les Allemands aux chefs Douala lors de la signature du traité du 12 juillet 1884.⁴³ D'autres en ont profité pour obtenir une reconnaissance et revenir dans le jeu politique. C'est le cas de Lock Priso après sa défiance à l'égard du régime colonial allemand. Enfin King Bell contrôlait une grande proportion des réseaux commerciaux dans le Delta du Wouri grâce aux liens de mariage et d'affaires. C'était le plus riche des commerçants locaux.⁴⁴ Il ne lésinait pas par conséquent sur les moyens pour protéger sa sphère d'influence. Lock priso n'a

⁴¹ Cf. ANY FA 1/37, f. 2-7

⁴² Cf. Aurora Colonialis, P. 86

⁴³ Cf. Archiv des Deutschen Kolonialrechts, P. 159; Aurora Colonialis, PP. 133 et 139

⁴⁴ King Bell était un homme très riche. Il avait reçu 14000 Mark de prime pour apposer sa signature sur le document du 12 juillet 1884. Il avait 90 femmes et ne connaissait pas le nombre de ses enfants. Cf. Theodor, Bohner, Ae Ntonga! Hallo Freund! Unser Leben in Kamerun, Junge Generation, Berlin 1935, P. 184

d'ailleurs pas manqué de dénoncer son agressivité, lui qui partage le même fief commercial que King Bell.⁴⁵ En tant que partisan irréductible de la présence allemande au Cameroun, les autorités coloniales assuraient sa protection. Ce qui lui permit de continuer ses activités, même pendant les périodes les plus troubles. Voilà pourquoi il y avait une animosité unanime contre King Bell; d'autant plus que les Allemands contribuèrent à polariser l'attention sur lui en le présentant comme le chef suprême des Douala.

En dirigeant leurs actions les uns contre les autres, plutôt que contre leur adversaire commun, les chefs Douala ont fait preuve d'une grande faiblesse stratégique. Outre cela, ils ont fait des sacrifices énormes en acceptant pratiquement toutes les réformes proposées par von Soden. Ils lui ont ainsi permis de marquer des points importants dans le jeu d'échecs qui les opposait aux Allemands. C'était encore une erreur stratégique dans la mesure où cela fragilisait fortement leur intérêt réel.

VI - L'HUMANISME VIRTUEL DE VON SODEN

Dans *Surveiller et Punir*, Foucault retrace l'histoire de l'humanisation progressive des peines au fil des ans et montre comment elle donne lieu à une technologie politique du corps qui a pour corollaire un pouvoir qui s'exerce sur ceux que l'on surveille (prisonniers, malades, écoliers ou mêmes colonisés...).⁴⁶ Il rappelle, dans cet ordre d'idées, que l'Ecole de Francfort a déjà observé que la formation des grands systèmes de savoir a eu des effets et des fonctions d'asservissement et de domination. Foucault veut dire que ce qui se donne comme un progrès dans le respect de l'humanité n'est qu'un mécanisme subtil de contrôle de la société, un réseau dont le pouvoir resserre les mailles sur notre vie quotidienne.⁴⁷ Ces idées nous permettront de mettre en exergue l'humanisme de façade de von Soden. Pour cela, il va falloir examiner scrupuleusement les réformes qu'il envisage d'instituer.

Une prise de connaissance du procès-verbal de la rencontre germano- Douala du 17 juillet 1885 indique que les discussions tournaient autour de quatre thèmes:

- La création d'un tribunal présidé par un fonctionnaire nommé par le gouverneur et ses modalités de fonctionnement⁴⁸
- L'intégration du commandement indigène dans l'appareil judiciaire au moyen de la création du tribunal arbitral⁴⁹
- La question du droit de rétention⁵⁰
- La question de la libéralisation du commerce sur les fleuves de la région de Douala⁵¹

⁴⁵ Cf. ANY FA 1/37, f. 4

⁴⁶ Cf. *Surveiller et punir*, P. 38

⁴⁷ Cf. Foucault, *la liberté, la vérité*, P. 157

⁴⁸ Cf. ANY FA 1/37, f. 3

⁴⁹ Cf. ANY FA 1/37, f. 4

⁵⁰ Ibid

⁵¹ Cf. ANY FA 1/37, ff. 5-6



Ces réformes visent à la modernisation de la colonie. La modernisation étant comprise comme un puissant mode de contrôle de l'être humain, basé sur la raison.⁵² Par ce processus de modernisation, on essaye d'installer le pouvoir à travers un système de gouvernement devant transformer une situation chaotique en une situation ordonnée.⁵³

Cela implique l'extension de ces réformes à d'autres domaines tels que l'éducation, la santé etc.

Or, l'issue des réformes instituées par von Soden est aux antipodes de la réalité dans la colonie. Ses réformes judiciaires ont abouti à la création d'une justice séparée au Cameroun : celle des Européens et celle des Africains. En outre, l'intégration du commandement indigène dans le système judiciaire colonial a, comme nous l'avons déjà mentionné, permis à l'administration coloniale de contrôler l'organisation politique des peuples colonisés et contraint ces derniers à demeurer des citoyens de seconde zone, soumis à la tyrannie de leur chef. A ce sujet John L. Camaroff écrit:

« ...at the same time as they spoke of transforming colonized peoples into civilized - i.e. 'modern'- free, right-bearing citizens, they dealt in heterogeneity by naturalizing ethnic difference and essentialising racial inequality.»⁵⁴ Le but ultime de cette immixtion de l'autorité coloniale dans la sphère indigène était de transformer les populations colonisées en prolétaires.

Par ailleurs, von Soden fit preuve de beaucoup de tact et de modestie lorsqu'il souleva la question du droit de rétention.⁵⁵ Il voulait tout simplement en savoir plus. Après en avoir été informé, il demanda aux chefs de délibérer sur cette question et de lui communiquer leur résolution à l'unanimité et décida de maintenir cette loi coutumière en vigueur d'ici là. Concernant la question de la libéralisation du commerce sur les fleuves de Douala, von Soden proposa tout simplement que toutes les routes commerciales soient effectivement ouvertes à tous et promit sa protection contre d'éventuelles bavures.

En essayant d'assainir les pratiques et le fonctionnement des règles régissant les échanges entre les Douala, von Soden s'immisce non seulement dans le domaine politico-culturel mais aussi économique des Douala et en prend finalement le contrôle au détriment des intérêts locaux. Le but ultime était en fait de démanteler la structure du commerce du peuple Douala en profitant aussi des dissensions qui existaient entre les différentes factions dudit peuple. L'assemblée de chefs qui suivit le 10 décembre

⁵² Cf David, Simo, Colonisation and Modernisation. The Legal Foundation of the Colonial Enterprise. A Case Study of German Colonisation in Cameroon, non publié et sans année de parution, P. 1

⁵³ Ibid

⁵⁴ John L., Camaroff, Reflections on the Colonial State, P. 329

⁵⁵ Le droit de rétention est une tradition séculaire chez les Douala qui consiste à saisir tout bien appartenant à un débiteur ou à prendre les membres de sa famille ou de sa tribu en otage, lorsque l'on en a les moyens, jusqu'au règlement de la dette.

1885 lui offrit cette occasion.⁵⁶ La résolution des chefs fut donc entérinée comme nouvelle norme à observer par tous, y compris les Blancs. Ce fut une décision lourde de conséquences pour les Douala qui, en dépit de leur capacité à s'adapter aux changements, ont été durablement marqués par la perte de leur pouvoir économique. En effet, ces populations ont été finalement réduites à servir l'Etat colonial, très souvent, comme petits commis⁵⁷ ou travailleurs des plantations. L'entrée dans la modernité a constituée pour nombre d'entre eux une régression, jusque là, inimaginable; dans la mesure où les chefs Douala comptaient, jusqu'à la période coloniale, parmi les plus riches de la côte ouest-africaine.

CONCLUSION

Après avoir montré la fonctionnalité communicationnelle du tam-tam, nous concluons que le choix de von Soden d'indiquer l'heure grâce au canon marque sa volonté de gouverner le champ d'action des autres partenaires que sont les colonisés. L'analyse des mécanismes de pouvoir au sein de l'assemblée des chefs a permis de mettre en évidence l'existence de relations de pouvoir, d'un nouveau type , qui s'exerce à l'intérieur de ce groupe à travers un contrôle. En définitive, nous pouvons donc affirmer que l'Etat colonial allemand est, dès l'ère-von Soden, une formation disciplinaire dont le pouvoir capillaire permet de construire le sujet colonisé en s'introduisant dans sa vie quotidienne grâce à son dispositif sophistiqué de surveillance.⁵⁸

⁵⁶ Cf BA R 1001/5003, f. 7-8

⁵⁷Cf. ANY FA 1/171, Akten btr. Kanzlisten. Ce document est constitué de nombreuses demandes d'emploi comme douanier, interprète et secrétaire. Elle permet de voir la forte aspiration des jeunes diplômés Douala à devenir fonctionnaires.

⁵⁸ Voir note 31



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES PUBLIES ET NON PUBLIES

Bohner, Theodor, Ae Ntonga! Hallo Freund! Unser Leben in Kamerun, Junge Generation, Berlin 1935

Buchner, Max, Aurora Colonialis. Bruchstücke eines Tagebuchs aus dem ersten Beginn unserer Kolonialpolitik 1884/1885, piloty & Loehle, München 1914

Camaroff , John L., Reflections on the Colonial State, in South Africa and elsewhere: Factions, Fragments, Facts and Fictions, dans: Social Identities, Volume 4, Number 3, 1998

Couzens Hoy, David (Ed.), Michel Foucault, Lectures critiques (traduit de l'anglais par Jacques Colson), De Boeck, Bruxelles 1989

Djoko, Jean Pierre Dubois, Die Einführung der „Eingeborenengerichtsbarkeit“ in Kamerun unter deutscher Flagge, Mémoire de DEA, mars 2009

Foucault, Michel, Dits et écrits 1954-1988, Editions Gallimard, Paris 1994

Foucault, Michel, Surveiller et punir. Naissance de la prison, Editions Gallimard, 1975

Guimera, Louis Mallart, Médécine et Pharmacopée Evuzok, LABETHNO, Nanterre 1977

Mveng , Engelbert, Histoire du Cameroun, Présence Africaine, Paris 1963

Simo, David, Colonisation and Modernisation. The Legal Foundation of the Colonial Enterprise. A Case Study of German Colonisation in Cameroon, non publié et sans année de parution

Stoecker, Helmuth (Ed.) Kamerun unter deutscher Kolonialherrschaft (vol. 1), Rütten & Loening, Berlin 1960

Wagner, Dr. Norbert B. (Ed.), Archiv des Deutschen Kolonialrechts (2. Berichtigte Aufl.), Brühl/Wesseling Juni 2008

DOCUMENTS D'ARCHIVES ET SOURCE ORALE

ANY FA⁵⁹ 1/37, Angelegenheiten der einheimischen Häuptlinge

ANY FA 1/68, Akten btr. Jahresbericht 1906/1907

ANY FA 1/171, Akten btr. Kanzlisten

⁵⁹ ANY FA désigne l'inventaire du Fonds Allemand aux Archives Nationales de Yaoundé.



ANY FA 1/613, Einführung, Tätigkeit und Revision der Eingeborenenschiedsgerichte im Bezirk Duala 1895- 1910

ANY FA 1/614, Einführung der Eingeborenenschiedsgerichte, Erteilung von Palaverermächtigungen und sonstige Eingeborenenschiedsgerichtsangelegenheiten im Bezirk Edea 1895-1914

BArch R 1001/5003⁶⁰, Bl. 7-8, Beschlüsse der Kamerunhäuptlinge über Abschaffung einiger Gewohnheitsrechte

Interview de Sa Majesté Mballa Fouad André du 2 juillet 2018.

Nota bene: Les extraits de textes, provenant des ouvrages et archives en langue allemande, utilisés dans le présent travail ont été très souvent traduits de l'allemand vers le français par nous.

⁶⁰ BArch R 1001, désigne l'inventaire du Fonds de l'ancien ministère des colonies aux Archives Fédérales à Berlin-Lichterfelde.